HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 octobre 2026 à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault, Maire,

SONT PRÉSENTS :

André Thériault maire
Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Yanick Thériault conseiller siège n° 3
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Laura Mansbridge, directrice générale

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2026-0154
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 2026-0155
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 2026-0156
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 2026-0157
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 1 OCTOBRE 2026 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 411 409,66 $ en date du 1 octobre 2026.

RÉSOLUTION N° 2026-0158
MANDAT - NETTOYAGE DES CONDUITES : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au récurage des conduites principales d'égoûts;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce nettoyage, la Municipalité doit retenir les services d'un entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'offre de service n° 2077 de l'entreprise Environnement Minganie inc. en date du 10 septembre 2026;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accorde le mandat à l'entreprise Environnement Minganie inc. pour le récurage des conduites d'égoûts selon les prix unitaires indiqué dans l'offre de service n° 2077;

Que la directrice générale et/ou le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la

Municipalité, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION N° 2026-0159
OPÉRATEUR / JOURNALIER : EMBAUCHE - TEMPORAIRE - REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre doit combler un besoin temporaire de main-d'œuvre au poste d'opérateur journalier;

CONSIDÉRANT le processus de sélection effectué et la recommandation du comité;

CONSIDÉRANT QUE M. Anthony Blais, possède l'expérience et les compétences requises pour assurer ce remplacement;

CONSIDÉRANT QUE son embauche permet d'assurer la continuité des opérations municipales sans délai de formation supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche est effectuée à titre temporaire, pour un remplacement;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise l'embauche de M. Anthony Blais à titre d'opérateur journalier, pour des remplacements;

QUE l'entrée en fonction de M. Anthony Blais soit effective à compter du lundi 21 septembre 2026;

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective en vigueur de la Municipalité.

RÉSOLUTION N° 2026-0160
RÈGLEMENT N°408 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°298- RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 30 septembre 2026;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
et unanimement résolu

Que le 2e projet de règlement n°408 « Règlement modifiant le règlement n°298-règlement de zonage » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2026-0161
RÈGLEMENT N°410 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 298- RÈGLEMENT DE ZONAGE » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Sylvain Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 410 « Règlement modifiant le règlement 298-règlement de zonage ». Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale en fait la présentation.

RÉSOLUTION N° 2026-0162
CLUB LIONS : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT la demande du Club lions de Havre-Saint-Pierre pour l'utilisation de la salle de diffusion « Shed-à-morue » dans le cadre de leur activité annuelle du Père Noël lions le 6 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette activité communautaire vise à offrir aux enfants et aux familles du milieu un événement rassembleur dans le cadre des festivités de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions organise une remise de cadeaux du père Noël lions pour les enfants depuis plus 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'apport du Club Lions de Havre-Saint-Pierre à la vie communautaire et souhaite soutenir la réalisation de cette activité;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion pour la tenue de leur activité.

Que les heures de travail effectuées par les employés du Service des loisirs de la Municipalité, en dehors de l'horaire régulier, seront à la charge du Club Lions au tarif établi à la « Politique tarifaire » en vigueur.

RÉSOLUTION N° 2026-0163
MAIRE SUPPLÉANT : NOMINATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer parmi les membres du conseil un maire suppléant;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
et unanimement résolu

Que la conseillère Marie-Ève Thériault, agisse à titre de mairesse suppléante pour la période allant de novembre 2026 à avril 2027 inclusivement.

Que la mairesse suppléante soit autorisée à agir à titre de représentante de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, afin de siéger sur le conseil de la MRC de Minganie pour cette même période , en l'absence du représentant de la Municipalité, en l'occurrence de monsieur André Thériault, maire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION N° 2026-0164
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19h42.

Havre-Saint-Pierre, le 8 octobre 2026

André Thériault, Maire

Laura Mansbridge, directrice générale